



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 29 septembre 2022 - Délibération n° 2022-094

**CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT
CONTRAT DE PROJET MÉDIATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE
ANNÉE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 19 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Maria Torlay, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Fouchet.

Rapport de Louis Le Coz.

Depuis le 29 février 2020, "le contrat de projet" est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de "mener à bien un projet ou une opération identifié". Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents ; ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le - 4 OCT. 2022

ID : 035-213502362-20220929-SG2022_457-DE

Description du projet :

La Ville de Redon s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic Tranquillité Publique dont l'objectif est d'évaluer le niveau d'insécurité sur son territoire et de décliner un plan d'actions afin de limiter les faits de délinquance ou les incivilités.

Au cœur des réflexions, se pose la question de l'accompagnement des jeunes notamment autour des espaces publics tels que le Parc Anger, le Parc de Bel Air mais également tous les autres lieux de rassemblement.

La situation actuelle est évaluée à :

- Nombre de sollicitations de jeunes (directes ou indirectes) : 50 sollicitations (règlement de comptes, conflits entre jeunes, harcèlement, sentiment d'insécurité, accompagnement vers des partenaires ressources, ...);
- Nombre de sollicitations des partenaires : 50 (décrochage scolaire, gestion de conflits démarrés au sein de l'établissement et poursuivis sur l'espace public, aide à recontacter des jeunes sortis des radars des partenaires institutionnels, accompagnement de jeunes à la demande d'établissements scolaires vers un autre partenaire, retrouver un jeune pour relancer un accompagnement, aider les forces de l'ordre à identifier la présence d'un jeune sur le territoire...);
- Nombre de conflits désamorçés : 25 (règlement de compte entre jeunes d'établissements différents ou entre quelques jeunes de groupes différents ou du un contre un, sur fond de harcèlement sur les réseaux sociaux, de consommation de toxiques, d'argent ou de relations filles/garçons, ou même règle d'honneur, ...);
- Nombre de nouveaux partenaires intégrés dans la gestion des situations individuelles : intégration des principaux (Éducation Nationale, Centre d'information et d'orientation (CIO), Mission Locale, Forces de l'ordre) lors de la prise de poste ;
- Temps passé à la coordination avec les partenaires : 25 % du temps de travail.

Les indicateurs de l'évaluation du projet sont :

- Nombre de sollicitations de jeunes : + 20 % par an,
- Nombre de sollicitations des partenaires : + 10 % par an (partenaires du soin),
- Nombre de conflits désamorçés et nature : + 20 % par an,
- Nombre de nouveaux partenaires intégrés dans la gestion des situations individuelles : + 10 % par an (partenaires du soin),
- Temps passé à la coordination avec les partenaires : maintien 25 % pour favoriser le travail de terrain.

Description du poste :

Sous la responsabilité de la Directrice des Services Éducatifs et de la Citoyenneté, le.a Médiateur.trice Éducatif et Social participe à la mise en œuvre de la politique municipale en matière éducative et préventive, et à celle du Projet Éducatif Local dans sa dimension "Prévention et médiation". Il ou elle lui appartient de fédérer les acteurs de l'éducation, de l'animation, de la santé et de la prévention du territoire et de participer à des projets autour de la prévention des conduites à risques.

Le contrat de projet est positionné sur deux ans du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2024.

Les missions sont :

- Assurer une présence physique dans les espaces identifiés comme sensibles par le réseau de professionnels (éducateur spécialisé du service Médiation de Proximité, animateurs du service Enfance-Jeunesse, Police Municipale, Gendarmerie, acteurs institutionnels, etc...);
- Réguler les tensions et les conflits entre individus et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie ;
- Établir un diagnostic de la délinquance et de l'insécurité dans les espaces concentrant le public et objectiver les problèmes constatés sur le terrain ;
- Développer le partenariat avec les chargés d'éducation et le service de santé de tous les établissements scolaires de Redon afin d'accompagner les jeunes dans la résolution de leurs problématiques individuelles, améliorer le mieux vivre ensemble, rompre avec un sentiment d'insécurité, faciliter la gestion et la résolution des conflits sur l'espace public ;
- Être identifié par les établissements scolaires comme personne "ressource" pour assurer l'accompagnement de certains jeunes dans l'espace public mais également par les forces de l'ordre pour pacifier certaines tensions ;
- Accompagner et repérer les jeunes décrocheurs scolaires ou en voie de décrochage imminent vers les services et structures d'accompagnement (Mission Locale, CIO, Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire, la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC), la santé, la MAPAR, ...);
- Être identifié par les jeunes comme personne "ressource" capable d'orienter, d'accompagner vers les solutions en termes d'insertion, de formation, de santé et de logement, mais aussi faire du lien entre les jeunes et les institutions ;
- Coordonner les actions avec les familles, les jeunes et les institutions, faire du lien ;
- Favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 12 à 30 ans ;
- Prévenir les conduites à risques ;
- Participer aux instances et aux réunions relatives à la prévention (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), cellule de veille, Concertation sur la lutte contre le décrochage scolaire du CIO, coordination avec les forces de l'ordre, ...);
- Participer à la déclinaison du plan d'action Tranquillité Publique.

Proposition de création d'un poste :

- Catégorie : B
- Filière : Médico-sociale ou Animation
- Grade : Moniteur-Éducateur ou Animateur
- Indice de rémunération maximum : 369
- Emploi : Médiateur.trice Éducatif et Social
- Temps de travail : Temps complet
- Période de création : 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le - 4 OCT. 2022
ID : 035-213502362-20220929-SG2022_457-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte la création du contrat de projet, tel que présenté ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Françoise Fouchet
3^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le - 4 OCT. 2022